

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1151

4 novembre 2005

SOMMAIRE

Acqui Finance Holding S.A., Luxembourg	55229	Jabbalux S.A.H., Luxembourg	55248
Advanced Property Finance S.A.H., Luxembourg .	55246	Kraak Montage Lux, S.à r.l., Luxembourg	55215
Allinco S.A.H., Luxembourg	55225	Lex Life & Pension S.A., Luxembourg	55204
Amad Holding S.A., Luxembourg	55246	Lex Life & Pension S.A., Luxembourg	55207
AR-PA-AN, S.à r.l., Dudelange	55216	Lux-Sportinter S.A.H., Luxembourg	55247
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg	55209	Luxempart S.A., Luxembourg-Kirchberg	55216
C2M Implants S.A., Luxembourg	55207	Masofema Holding S.A., Luxembourg	55209
Cafra S.A.H., Luxembourg	55247	Matexi Luxembourg S.A., Steinfort	55207
Cirrus S.A., Contern	55226	Melkat S.A.H., Luxembourg	55210
Cirrus S.A., Contern	55229	Miline S.A., Luxembourg	55215
COFIC, Commercial and Financial Company S.A.H., Esch-sur-Alzette	55217	Millenium Diamond Services Investments S.A., Luxembourg	55222
COFIC, Commercial and Financial Company S.A.H., Esch-sur-Alzette	55217	Millenium Diamond Services Investments S.A., Luxembourg	55222
COFIC, Commercial and Financial Company S.A.H., Esch-sur-Alzette	55217	Morzine Holding S.A., Luxembourg	55247
COFIC, Commercial and Financial Company S.A.H., Esch-sur-Alzette	55217	MT Finance S.A., Luxembourg	55216
COFIC, Commercial and Financial Company S.A.H., Esch-sur-Alzette	55217	Never End Finance S.A., Luxembourg	55210
COFIC, Commercial and Financial Company S.A.H., Esch-sur-Alzette	55217	Nextra Distribution Services S.A., Luxembourg . .	55203
Dashabo S.A.H., Luxembourg	55247	Nicoba S.A.H., Luxembourg	55248
Deltablock S.A., Luxembourg	55208	NS Luxembourg S.A., Luxembourg	55248
Due Espresso Bar, S.à r.l., Luxembourg	55202	ORI Martin Luxembourg S.A., Luxembourg	55210
Eagle, S.à r.l., Luxembourg	55215	Orefi International Luxembourg S.A., Luxem- bourg	55207
Euro Link S.A., Luxembourg	55202	Perla S.A. Holding, Luxembourg	55218
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	55202	Plessis Holding S.A., Luxembourg	55226
Eurotruck (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg . . .	55208	Pomme Holding S.A., Luxembourg	55210
Falbala S.A.H., Luxembourg	55208	Publifund Sicav, Luxembourg	55210
Feres S.A.H., Luxembourg	55226	ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Luxem- bourg	55224
Fermain S.A.H., Luxembourg	55209	ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Luxem- bourg	55224
Financière du Cazeau Holding S.A., Luxembourg .	55209	Rexam Pharma Development S.A., Luxembourg .	55211
Fras Investment Holding S.A., Luxembourg	55247	SIF Advantage, Sicav, Luxembourg	55209
Freie Internationale Sparkasse S.A., Luxembourg . .	55216	Soft-Kis, S.à r.l., Rollingen	55202
Girimob S.A., Luxembourg	55246	Soft-Kis, S.à r.l., Rollingen	55202
Grosvenor Continental Europe Holdings S.A., Lu- xembourg	55230	Sorbholding S.A., Luxembourg	55218
Grosvenor Hexagone, S.à r.l., Luxembourg	55236	Spring Multiple, S.à r.l., Luxembourg	55208
Guyan S.A., Luxembourg	55246	Third Millenium, S.à r.l., Strassen	55223
Imcobel S.A., Luxembourg	55225	Tradman Corporation, S.à r.l., Luxembourg	55211
International Patriot I, S.à r.l., Luxembourg	55207	U.T.S., United Trading Systems S.A., Luxembourg	55225
International Patriot II, S.à r.l., Luxembourg	55208	U.T.S., United Trading Systems S.A.	55225

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.365.

Extrait des résolutions prises au siège social par l'actionnaire unique le 26 avril 2005

L'Assemblée a réélu DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une durée venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050457.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

DUE ESPRESSO BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 41, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 38.479.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050775.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SOFT-KIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 68, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.602.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTRE COMPTABLE

Signature

(050780.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SOFT-KIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 68, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.602.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTRE COMPTABLE

Signature

(050778.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

EURO LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 28.123.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Signatures

Administrateurs

(050779.3/520/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.691.

L'an deux mille cinq, le neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, sous le numéro 51.691,

constituée sous la dénomination de ProntoFund ADVISORY S.A., selon acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial C, de 1995, page 20.459, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C, de 2003, page 64.180.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de M. Michele Motta, employé privé, Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Mme Maria Chiapolino, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Giuseppe Pittari, employé privé, Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I.- Que, sur base de la liste de présence, soixante mille (60.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, ce qui représente la totalité du capital social de la société. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de la présente assemblée et ont renoncé à tous délais et formalités de convocation.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire se tiendra chaque année à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit qui sera spécifié dans l'avis de convocation le premier avril à 10.00 heures.

Si un tel jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales extraordinaires seront tenues à chaque fois que l'intérêt de la société le requiert, à tels endroit, heure et lieu spécifiés dans l'avis de convocation.

2. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 17. Les écritures comptables annuelles seront vérifiées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants nommés par le Conseil d'Administration.

Les réviseurs d'entreprises indépendants feront leurs rapports au Conseil d'Administration.

3. Divers.

IV.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, qui, une fois signée par les actionnaires présentes et les mandataires des actionnaires représentés, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, seront également annexées au présent acte.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que la totalité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée.

Que, conformément à l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

Après avoir approuvé l'exposé du Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire a pris, chaque fois séparément et à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire se tiendra chaque année à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit qui sera spécifié dans l'avis de convocation le premier avril à 10.00 heures.

Si un tel jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales extraordinaires seront tenues à chaque fois que l'intérêt de la société le requiert, à tels endroit, heure et lieu spécifiés dans l'avis de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 17. Les écritures comptables annuelles seront vérifiées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants nommés par le Conseil d'Administration.

Les réviseurs d'entreprises indépendants feront leurs rapports au Conseil d'Administration.

55204

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée fût clôturée à heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signée avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Motta, M. Chiapolino, G. Pittari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, vol. 148S, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

J. Delvaux.

(059171.2/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**LEX LIFE & PENSION S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEWIDE FINANCIAL S.A.).**

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 36.790.

In the year two thousand and five, on the sixth day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company EUROPEWIDE FINANCIAL S.A., having its registered office at L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, hereafter referred to as «the Company», constituted under the denomination DANICA LIFE AND PENSION S.A. by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 16 April 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated on 16 October 1991, number 389.

The Articles of Association of the Company have been amended by a deed of the presaid notary Maître Frank Baden, on 13 May 1991, published in the Mémorial C dated on 11 November 1991, number 426, by a deed, with adoption of the denomination DANICA LIFE S.A., of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 1st September 2000, published in the Mémorial C dated on 3rd March 2001, number 164, by an extraordinary general meeting under private seal held on 20 December 2001, published in the Mémorial C dated on 5 April 2002, number 529, and by a deed, with adoption of the current denomination, of the presaid notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 1st September 2004, published in the Mémorial C dated on 16 November 2004, number 1159.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the section B and the number 36.790.

The extraordinary general meeting is opened at 5.30 p.m. by Mrs. Lilian Waxweiler, private employee, residing professionally in L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, acting as chairman, and appointing Mr. Flemming Lauridsen, business executive, residing professionally in L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Gunnar Thoroddsen, Managing Director, residing professionally in L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the present deed and the proxies, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the twenty-six thousand eight hundred (26.800) shares representing the full amount of the corporate capital are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1.- Change of the name of the Company from EUROPEWIDE FINANCIAL S.A. to LEX LIFE & PENSION S.A. - Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company.

2.- Acceptance of the resignations of Messrs. Daniel A. Currie, Adam Uszpolewicz and Mike Ainslie from their functions of directors of the Company - Discharge to be granted to the resigning directors.

3.- Cancellation of all binding authorities previously granted.

4.- Appointment of Messrs. Gunnar Felixson, Sigurjón Th. Árnason, Halldór J. Kristjánsson and Gunnar Thoroddsen as new directors of the Company.

5.- Miscellaneous.

The meeting of the shareholders approves the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberates and passes by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to change the name of the Company from EUROPEWIDE FINANCIAL S.A. to LEX LIFE & PENSION S.A.

Consequently, the first article of the articles of incorporation of the Company is replaced by the following text:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») under the name of LEX LIFE & PENSION S.A.».

Second resolution

The shareholders' meeting decides to accept the resignations of Messrs. Daniel A. Currie, Adam Uszpolewicz and Mike Ainslie from their functions of directors of the Company and to give them full discharge for the performance of their mandate from the date of their respective appointment until today.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to cancel all binding authorities previously granted until today.

Fourth resolution

The shareholders' meeting decides to appoint as new directors of the Company for a period of six years, until the ordinary general meeting of 2011:

- Mr. Gunnar Felixson, Substitute Board Member, born in Reykjavik (Iceland), on 14 March 1940, residing professionally in Landsbanki Islands hf. Austurstraeti 11, 155 Reykjavik, Iceland;

- Mr. Sigurjón Th. Árnason, Group Managing Director and CEO of LANDSBANKI ISLANDS HF., born in Reykjavik (Iceland), on 24 July 1966, residing professionally in Landsbanki Islands hf. Austurstraeti 11, 155 Reykjavik, Iceland;

- Mr. Halldór J. Kristjánsson, Group Managing Director and CEO of LANDSBANKI ISLANDS HF., born in Reykjavik (Iceland), on 13 January 1955, residing professionally in Landsbanki Islands hf. Austurstraeti 11, 155 Reykjavik, Iceland;

- Mr. Gunnar Thoroddsen, Managing Director, born in Reykjavik (Iceland), on 30 October 1969, residing professionally in L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brings the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read to the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEWIDE FINANCIAL S.A., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, ci-après «la Société», constituée sous la dénomination DANICA LIFE AND PENSION S.A. par un acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 16 octobre 1991, numéro 389.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du prédit notaire Maître Frank Baden, du 13 mai 1991, publié au Mémorial C du 11 novembre 1991, numéro 426, par un acte, avec adoption de la dénomination DANICA LIFE S.A., de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 1^{er} septembre 2000, publié au Mémorial C du 3 mars 2001, numéro 164, par une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue le 20 décembre 2001, publiée au Mémorial C du 5 avril 2002, numéro 529, et par un acte, avec adoption de la dénomination actuelle, du prédit notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, du 1^{er} septembre 2004, publié au Mémorial C du 16 novembre 2004, numéro 1159.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 36.790.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures par Madame Lilian Waxweiler, employée privée, demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, agissant comme président et désignant Monsieur Flemming Lauridsen, business executive, demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Monsieur Gunnar Thoroddsen, Managing Director, demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise ensemble avec le présent acte et les procurations aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, toutes les vingt-six mille huit cents (26.800) actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la Société de EUROPEWIDE FINANCIAL S.A. en LEX LIFE & PENSION S.A.
- Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2.- Acceptation des démissions de Messieurs Daniel A. Currie, Adam Uszpolewicz et Mike Ainslie de leurs fonctions d'administrateurs de la Société - Décharge à donner aux administrateurs démissionnaires.

3.- Annulation de tous les pouvoirs de signature antérieurement accordés.

4.- Nomination de Messieurs Gunnar Felixson, Sigurjón Th. Árnason, Halldór J. Kristjánsson and Gunnar Thoroddsen comme nouveaux administrateurs de la Société.

5.- Divers.

L'assemblée des actionnaires approuve les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, délibère et prend par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination de la Société de EUROPEWIDE FINANCIAL S.A. en LEX LIFE & PENSION S.A.

Par conséquent, l'article 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après émises, une société anonyme sous la dénomination de LEX LIFE & PENSION S.A.»

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter les démissions de Messieurs Daniel A. Currie, Adam Uszpolewicz and Mike Ainslie de leurs fonctions d'administrateurs de la Société, et de leur donner entière décharge pour l'exécution de leurs mandats depuis leurs dates de nomination respectives jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'annuler tous les pouvoirs de signature antérieurement accordés jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

- Monsieur Gunnar Felixson, Substitute Board Member, né à Reykjavik (Islande), le 14 mars 1940, demeurant professionnellement à Landsbanki Islands hf. Austurstraeti 11, 155 Reykjavik, Iceland;

- Monsieur Sigurjón Th. Árnason, Group Managing Director and CEO of LANDSBANKI ISLANDS HF., né à Reykjavik (Islande), le 24 juillet 1966, demeurant professionnellement à Landsbanki Islands hf. Austurstraeti 11, 155 Reykjavik, Iceland;

- Monsieur Halldór J. Kristjánsson, Group Managing Director and CEO of LANDSBANKI ISLANDS HF., né à Reykjavik (Islande), le 13 janvier 1955, demeurant professionnellement à Landsbanki Islands hf. Austurstraeti 11, 155 Reykjavik, Iceland;

- Monsieur Gunnar Thoroddsen, Managing Director, né à Reykjavik (Islande), le 30 octobre 1969, demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Waxweiler, F. Lauridsen, G. Thoroddsen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, vol. 148S, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 juin 2005.

T. Metzler.

(056126.3/222/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

LEX LIFE & PENSION S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEWIDE FINANCIAL S.A.).
Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 36.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 juin 2005. T. Metzler.
(056129.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

MATEXI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.196.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(050809.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

OREFI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.530.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04769, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(050852.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

C2M IMPLANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 94.430.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(050856.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

INTERNATIONAL PATRIOT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.764.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société INTERNATIONAL PATRIOT I, S.à r.l. tenue à Luxembourg en date du 13 juin 2005 que:

- Monsieur Martin Hintze a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour INTERNATIONAL PATRIOT I, S.à r.l

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050882.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.423.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(050859.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

DELTABLOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.896.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(050863.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

EUROTRUCK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.204.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(050866.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FALBALA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.528.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(050868.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

INTERNATIONAL PATRIOT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.762.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société INTERNATIONAL PATRIOT II, S.à r.l. tenue à Luxembourg en date du 13 juin 2005 que:

- Monsieur Martin Hintze a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour INTERNATIONAL PATRIOT II, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05132. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(050887.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FERMAIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.364.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(050870.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FINANCIERE DU CAZEAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.483.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(050873.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.452.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(050878.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

MASOFEMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.027.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(050883.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SIF ADVANTAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.790.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour SIF ADVANTAGE SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J. Vaude-Perrin / G. Pirsch

Assistant Vice President / Attaché

(050932.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

MELKAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.697.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(050885.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

NEVER END FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.307.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(050889.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

ORI MARTIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.992.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(050891.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

POMME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.226.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(050893.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

PUBLIFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

—
Le bilan 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour PUBLIFUND SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

(050930.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

**REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. RISDON PHARMA DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.253.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature.

(050898.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

TRADMAN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 109.071.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-eighth day of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered under the number Luxembourg B 61.785,

here represented by its managing director Mr. Matthijs Bogers, companies director, born in Amsterdam (Netherlands), on November, 24, 1966, residing professionally in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TRADMAN CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares that he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and shall end on the 31st of December, 2005.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated here above, the appearing party declares to subscribe the five hundred (500) shares.

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period:

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.263.

2) The address of the corporation is fixed in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 61.785,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de société, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 24 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: TRADMAN CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit-est, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.263.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, vol. 148S, fol. 97, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

G. Lecuit.

(059304.3/220/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

EAGLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04822, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050927.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

KRAAK MONTAGE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 82.045.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1082 du 29 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KRAAK MONTAGE LUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(050933.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

MILINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 107.431.

EXTRAIT

Lors de sa réunion en date du 15 juin 2005, le Conseil d'Administration de la société MILINE S.A. a pris unanimement la résolution suivante:

Madame Micheline, dite Isabelle Assaud, demeurant à L-8185 Kopstal, 4, rue de Mamer, est désormais nommée directrice technique chargée de la gestion journalière de la société pour l'activité de cafétéria et d'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec pouvoir de signature individuelle pour les actes de gestion journalière relevant de ce domaine d'activité.

L'intéressée n'exerce plus les fonctions de directrice administrative qui lui avaient été attribuées par décision du 27 avril 2005.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050939.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

AR-PA-AN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.548.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 886 du 2 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AR-PA-AN, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(050934.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

MT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 66.672.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 1998, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 918 du 18 décembre 1998.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MT FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(050935.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

LUXEMPART, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.846.

Les comptes annuels, les comptes consolidés et les rapports du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMPART S.A.

A. Huberty / F. Tesch

Administrateur / Administrateur-délégué

(050937.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FREIE INTERNATIONALE SPARKASSE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
H. R. Luxemburg B 79.983.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 wurde am 13. Juni 2005 beim Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 6. Juni 2005

Die Generalversammlung der FREIE INTERNATIONALE SPARKASSE S.A. fasste folgende Beschlüsse:

1. Das Verwaltungsratsmandat der Herren Jürgen Oltmann, Dr. Herbert Wieneke und Herrn Helmut Punkte wurde bis zur ordentlichen Generalversammlung 2010 verlängert.

2. Als Wirtschaftsprüfer für 2005 wurde PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG bestellt.

Für Erwähnung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13. Juni 2005.

FREIE INTERNATIONALE SPARKASSE S.A., Luxembourg

Unterschrift

Geschäftsleitung

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051232.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

COFIC, COMMERCIAL AND FINANCIAL COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 29.362.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour COFIC S.A.H.

Signature

(051134.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

COFIC, COMMERCIAL AND FINANCIAL COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 29.362.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour COFIC S.A.H.

Signature

(051124.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

COFIC, COMMERCIAL AND FINANCIAL COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 29.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour COFIC S.A.H.

Signature

(051130.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

COFIC, COMMERCIAL AND FINANCIAL COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 29.362.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour COFIC S.A.H.

Signature

(051127.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

COFIC, COMMERCIAL AND FINANCIAL COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 29.362.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour COFIC S.A.H.

Signature

(051136.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

55218

PERLA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.381.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BE00059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050945.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SORBHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 109.079.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SORBHOLDING LIMITED, ayant son siège social à SLM 07 Sliema (Malte), 1, Col. Savona Street, constituée sous la forme d'une société de droit maltais aux termes d'un acte organisé selon la loi de 1995, inscrite au «Registry of Partnerships, Partnerships Department Malta» sous le numéro C 22285 en date du 18 décembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés, déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Monsieur le Président informe l'assemblée que:

- la Société peut transférer son siège social à l'étranger sans dissolution anticipative;
- en date du 17 août 2004, une résolution écrite décida le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg;
- en vertu de ce qui précède, la présente assemblée générale extraordinaire fut convoquée pour formaliser le transfert du siège au Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution antérieure de la société et avec adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise;
- le capital social actuel s'élève à mille sept cent quatre-vingt neuf euros (1.789,- EUR);
- le capital social de la Société est à fixer à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Ratification du procès-verbal de la décision du 17 août 2004, autorisant le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Décharge à donner aux organes de la société à Malte.
- 3) Transfert du siège social de Malte dans la capitale du Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution antérieure et avec l'adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise.
- 4) Adaptation de la dénomination sociale en SORBHOLDING S.A.
- 5) Fixation de l'adresse à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
- 6) Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Société arrêtés au 31 décembre 2004, et reprise de tous les actifs et passifs ainsi arrêtés par la société se trouvant maintenant établie à Luxembourg.
- 7) Election d'un conseil d'administration composé de trois membres.
- 8) Election d'un commissaire aux comptes.
- 9) Fixation de la durée du mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 10) Augmentation du capital social pour le porter à trente et un mille euros (31.000,- EUR).
- 11) Souscription et libération de l'augmentation du capital social.
- 12) Refonte des statuts pour les adapter au droit luxembourgeois.
- 13) Mandat à donner à Monsieur Andrew Chetcuti Ganado, demeurant à SLM Sliema (Malte), 99/F1 9, Triq il Kbir, de pour la société SORBHOLDING LIMITED, avec siège à Malte, effectuer toutes les procédures et formalités, sous sa seule signature, pour obtenir la radiation de la Société au Registry of Partnerships, Partnerships Department Malta et inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que société anonyme selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ratifie la résolution des actionnaires du 17 août 2004 prise à Malte, qui a décidé le transfert de la Société à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux organes de la Société ayant été en charge à Malte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2005, le siège social de la Société de Malte dans la capitale du Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution préalable et avec l'adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter la dénomination sociale en SORBHOLDING S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Sixième résolution

L'assemblée adopte le bilan et le compte des pertes et profits arrêtés à Malte au 31 décembre 2004, bilan qui fera office de bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actifs et passifs de la société de droit maltais étant sans restrictions et exceptions repris par la Société, maintenant de droit luxembourgeois.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs du conseil d'administration à trois et y nomme:

* Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à B-St. Mard, le 7 février 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

* Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à I-Gênes, le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

* La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.709.

Huitième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CO-VENTURES S.A., société anonyme avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 48.838.

Neuvième résolution

La durée du mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-neuf mille deux cent onze euros (29.211,- EUR) pour le porter de son montant actuel de mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (1.789,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Souscription et libération

Le capital sera désormais représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

L'augmentation de capital a été souscrite et libérée intégralement par les anciens actionnaires présents à la présente assemblée, en proportion de leur participation actuelle dans le capital social comme suit:

Les anciens actionnaires et souscripteurs de l'augmentation du capital sont:

1) La société FIDIREV SOCIETA FIDUCIARIA, S.r.l., ayant son siège social à I-20143 CAP Milan, 10, Via Fumagali Angela Carlo, qui détient après l'augmentation de capital trois cent neuf (309) actions;

2) La société DELOITTE & TOUCHE LIMITED, ayant son siège social à SLM 07 Sliema (Malte), 1, Col. Savona Street, qui détient après l'augmentation de capital une (1) action.

L'augmentation de capital est libérée moyennant incorporation de créance d'actionnaires à concurrence de vingt-neuf mille soixante-dix-huit euros (29.078,- EUR) et de réserves libres s'élevant à cent trente-trois euros (133,- EUR)

Lesdits apports en nature ont fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises, la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Marc Lamesch, daté du 10 juin 2005, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des actifs et dettes au 31 décembre 2004 de SORBHOLDING LTD (Malte) qui correspond au moins à la valeur de l'actif net de la société ainsi que sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre soit 310 actions de valeur nominale de EUR 100,- chacune, totalisant EUR 31.000,-.»

Le rapport daté du 10 juin 2005 restera annexé au présent acte.

Onzième résolution

Afin d'adapter les statuts à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts et leur confère dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de SORBHOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote conformément aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille six.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par téléfax envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Douzième résolution

L'assemblée donne mandat à Monsieur Andrew Chetcuti Ganado, demeurant à SLM Sliema (Malte), 99/F1 9, Triq II Kbira, pour effectuer toutes les procédures et formalités, sous sa seule signature, pour obtenir la radiation de la Société

du «Registry of Partnerships, Partnerships Department Malta» et inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en tant que société anonyme selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Brettnacher, C. Orban, S. Schaack, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2005, vol. 469, fol. 26, case 5. – Reçu 290,78 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juillet 2005.

A. Lentz.

(059401.3/221/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 66.566.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 26 juillet 2004

- Meir Boukris, Izak Lodewicus van Heerden van Rhyn, Krystyna Jedraszak, Dani Sheldon Shein, Richard Alexander Hambro et Michael Craig Abraham sont réélus en tant qu'administrateurs pour une période d'un an.

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051111.3/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 66.566.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue de façon extraordinaire en date du 17 janvier 2005

- Les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, notamment:

Administrateurs:

- Meir Boukris;
- I.L. van Heerden van Rhyn;
- Krystyna Jedraszak;
- Michael Craig Abraham;
- Dani Sheldon Shein;
- Richard Alexander Hambro.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051114.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

THIRD MILLENIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 40, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.080.

 —
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Christine Lengowski, gérante technique, demeurant à L-8008 Strassen, 40, route d'Arlon.

2. Madame Hong Leclercq Le Thanh, gérante administrative, demeurant à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

Lesquelles comparantes déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de THIRD MILLENIUM, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de tous articles textiles et vêtements avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Christine Lengowski, prénommée	50 parts
2.- Madame Hong Lecrecq Le Thanh, prénommée	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par un apport en nature ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par Monsieur Robert Lorang, commissaire priseur, demeurant à Strassen, lequel état après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

- Madame Christine Lengowski, prénommée.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

- Madame Hong Leclercq Le Thanh, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-8008 Strassen, 40, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Lengowski, H. Leclercq Le Thanh, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2005, vol. 908, fol. 67, case 7. – Reçu 233 euros.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2005.

A. Biel.

(059405.3/203/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ResDev LUXEMBOURG HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 99.860.

Extrait du contrat de cession de parts daté du 18 avril 2005

En vertu du contrat de cession de parts daté du 18 avril 2005, SITHE GLOBAL POWER, LLC, ayant son siège social au 650, Madison Avenue, NY 10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 125 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune à la société SITHE GLOBAL OFFSHORE HOLDCO, S.à r.l., dont le siège social est au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

- 125 parts sociales au nom de SITHE GLOBAL OFFSHORE HOLDCO, S.à r.l.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

T.C.G. GESTION S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051257.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

ResDev LUXEMBOURG HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 99.860.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant l'Associé Unique de la Société:

- La dénomination de l'Associé Unique a été modifiée de ResDev HOLDINGS, LLC pour devenir SITHE GLOBAL POWER, LLC en date du 16 septembre 2004.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

T.C.G. GESTION S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051255.3/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

IMCOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050947.2/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

ALLINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.528.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050950.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

U.T.S., UNITED TRADING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.362.

EXTRAIT

En date du 10 juin 2005:

- Maître André Harpes, avocat, demeurant 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de la société.
- Monsieur Helmut Hohn, comptable, demeurant 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de la société.
- Madame Julia Bracco, employée privée, demeurant 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'elle occupait au sein de la société.
- La société BONCONSEIL S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a donné sa démission de sa fonction de Commissaire aux comptes qu'elle exerçait au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051265.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

U.T.S., UNITED TRADING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 96.362.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que le siège de la société, sis 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été dénoncé en date du 10 juin 2005.

Les mandats des administrateurs de la société ainsi que du Commissaire aux comptes ont pris fin à cette même date par démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051266.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

PLESSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 21.595.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050953.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FERES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.393.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050954.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

CIRRUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 79.216.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CIRRUS S.A. (the «Company»), a «société anonyme» which has been incorporated formerly under the name SOFT-AIR S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 December 2000, published in the Mémorial C, number 470 of 21 June 2001, which is registered in the Luxembourg Company Register under section B number 79.216 and which has its registered office in 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern, Zone d'Activités «Weihergewann».

The articles of incorporation of the Company have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on 29 November 2004, published in the Mémorial C numéro 287 of 31 March 2005;
- on 20 January 2005, its publication in the Mémorial C pending.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Olivier Dorier, employee, with professional address in Luxembourg, Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Madeline Boucher, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Lynn Chan, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

- 1.- To cancel the current par value of the seven thousand five hundred (7,500) existing shares of the Company;
- 2.- To convert, with retroactive effect as of 1 January 2005, the Company's corporate capital from its current currency of United States Dollars (USD) into Euro (EUR) at the conversion rate of one Euro (1.- EUR) equals one point thirty-five six hundred forty United States Dollars (1.35640 USD), so that the corporate capital will forthwith be set at fifty-five thousand two hundred ninety-three Euro and forty cent (55,293.40 EUR) divided into seven thousand five hundred (7,500) shares without a par value and to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars (USD) into Euro (EUR).
- 3.- To reduce the corporate capital of the Company from its current amount after conversion of fifty-five thousand two hundred ninety-three Euro and forty cent (55,293.40 EUR) to an amount of fifty-five thousand Euro (55,000.- EUR) by reimbursement in cash to the existing shareholders, in the same proportion to their actual shareholding in the Company, of the full decreased amount of two hundred ninety-three Euro and forty cent (293.40 EUR) and without cancelling shares of the Company.
- 4.- To convert, with the same retroactive effect, the Company's authorised capital from US Dollars (USD) into Euro (EUR) at the same exchange rate, the amount being then after conversion one million eight hundred forty-three thousand hundred and fourteen Euro (1,843,114.- EUR).
- 5.- To amend the two first paragraphs of Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the prenamed currency change and capital decrease, and to give them henceforth the following wording:

Art. 5. First paragraph. «The subscribed capital is set at fifty-five thousand Euro (55,000.- EUR) divided into seven thousand five hundred (7,500) shares without a par value.»

Second paragraph. «The authorised capital is fixed at one million eight hundred forty-three thousand hundred and fourteen Euro (1,843,114.- EUR) to consist of shares without a par value.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of seventy-five thousand United States Dollars (75,000.- USD) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to cancel the current par value of the seven thousand five hundred (7,500) existing shares of the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert, with retroactive effect as of 1 January 2005, the Company's corporate capital from its current currency of United States Dollars (USD) into Euro (EUR) at the conversion rate of one Euro (1.- EUR) equals one point thirty-five six hundred forty United States Dollars (1.35640 USD), so that the corporate capital will forthwith be set at fifty-five thousand two hundred ninety-three Euro and forty cent (55,293.40 EUR) divided into seven thousand five hundred (7,500) shares without a par value.

The Board of Directors of the Company is especially empowered to proceed to the inscription therefore required, as well as to have all documents and books of the Company changed from United States Dollars (USD) into Euro (EUR).

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the corporate capital from its current amount after conversion of fifty-five thousand two hundred ninety-three Euro and forty cent (55,293.40 EUR) to an amount of fifty-five thousand Euro (55,000.- EUR) by reimbursement in cash to the existing shareholders, in the same proportion as their actual shareholding in the Company, of the full decreased amount of two hundred ninety-three Euro and forty cent (293.40 EUR) and without cancelling shares of the Company.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert as well, and with the same retroactive effect to 1 January 2005, the Company's authorised capital from US Dollars (USD) into Euro (EUR) at the same exchange rate, the amount being then after conversion one million eight hundred forty-three thousand hundred and fourteen Euro (1,843,114.- EUR).

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the two first paragraphs of Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the above conversion and capital decrease. The extraordinary general meeting resolves that these two paragraphs of Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

Art. 5. First paragraph. «The subscribed capital is set at fifty-five thousand Euro (55,000.- EUR) divided into seven thousand five hundred (7,500) shares without a par value.»

Second paragraph. «The authorised capital is fixed at one million eight hundred forty-three thousand hundred and fourteen euro (1,843,114.- EUR) to consist of shares without a par value.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was then closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CIRRUS S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée originellement sous la dénomination de SOFT-AIR S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 470 du 21 juin 2001,

laquelle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 79.216, et ayant son siège social au 2, rue de l'Étang, L-5326 Contern, Zone d'Activités «Weihergewann».

Les statuts de la Société ont été modifiés par actes du notaire soussigné, reçus:

- en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 287 du 31 mars 2005;
- en date du 20 janvier 2005, sa publication au Mémorial C étant en cours.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Dorier, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Madeline Boucher, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Lyn Chan, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Suppression de l'actuelle valeur nominale des sept mille cinq cents (7.500) actions existantes de la Société;

2.- Conversion, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, du capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir des Dollars des Etats-Unis (USD), en euros (EUR), au taux de conversion, à savoir un euro (1,- EUR) équivaut à un virgule trente-cinq six cent quarante dollars des Etats-Unis (1,35640) de sorte que le capital social souscrit de la Société soit dorénavant fixé à cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (55.293,40 EUR) divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions, sans désignation de valeur nominale et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de Dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR).

3.- Réduction du capital social souscrit de la Société de son montant actuel après conversion de cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (55.293,40 EUR) à un montant de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) par remboursement en numéraire de la totalité du montant réduit de deux cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (293,40 EUR) aux actionnaires existants au prorata de leur participation courante dans la Société et sans procéder à une annulation d'actions de la Société.

4.- Conversion, avec même effet rétroactif, du capital autorisé de la Société de Dollars des Etats-Unis (USD) en euro (EUR), au même taux de conversion, le montant étant dès lors après conversion d'un million huit cent quarante-trois mille cent quatorze euros (1.843.114,- EUR).

5.- Modification des deux premiers alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter le changement de la monnaie d'expression (devise) et la réduction de capital intervenus, pour leurs donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième alinéa. «Le capital autorisé est fixé à un million huit cent quarante-trois mille cent quatorze euros (1.843.114,- EUR) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis (75.000,- USD) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale actuelle des sept mille cinq cents (7.500) actions existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, le capital social de la Société de sa devise actuelle, étant celle des Dollars des Etats-Unis (USD), en euros (EUR), au taux de conversion, à savoir un euro (1,- EUR) équivaut à un virgule trente-cinq six cent quarante Dollars des Etats-Unis (1,35640) de sorte que le capital social souscrit de la Société soit dorénavant fixé à cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (55.293,40 EUR) divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions, sans désignation de valeur nominale.

A cet effet le conseil d'administration de la Société est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société de Dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit de la Société de son montant actuel après conversion de cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (55.293,40 EUR) à un montant de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) par remboursement en numéraire de la totalité du montant réduit de deux cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (293,40 EUR) aux actionnaires existants au prorata de leur participation courante dans la Société et sans procéder à une annulation d'actions de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir, avec même effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, le capital autorisé de la Société de Dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR), au même taux de conversion, le montant étant dès lors après conversion d'un million huit cent quarante-trois mille cent quatorze euros (1.843.114,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des actionnaires décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter le changement de la monnaie d'expression (devise) et la réduction de capital intervenus, pour leurs donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième alinéa. «Le capital autorisé est fixé à un million huit cent quarante-trois mille cent quatorze euros (1.843.114,- EUR) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Dorier, M. Boucher, L. Chan, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 893, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(059417.3/239/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

CIRRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.

R. C. Luxembourg B 79.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juillet 2005.

Signature.

(059418.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ACQUI FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.737.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social
en date du 13 juin 2005*

La cooptation de Pascale Loewen en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Les mandats de Marc Muller, Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pascale Loewen, employé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ACQUI FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051008.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 109.165.

STATUTES

In the year two thousand five, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1. GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS LIMITED, registered under number 4233654 in England & Wales, having its registered office at UK-London W1F 3JP, 70 Grosvenor Street (England).
2. GROSVENOR INTERNATIONAL S.A., registered under number R.C.S. Luxembourg B 88.464, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Both are here represented by Mrs. Flora Chateau, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company («société anonyme»), which they declared to organize among themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- grant to its affiliates any assistance, loans, advances, debt or guarantees in order to achieve its corporate object;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, Manager or other agent of the Company or any of its affiliated companies, and to render any assistance to such affiliated companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company can also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition the company may acquire, manage, enhance or dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may also perform all commercial, technical and financial or investment operations whether in the area of securities or of real estate, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three hundred ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending these Articles.

Title III. Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director.

In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

Art. 11. The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Title IV. Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meetings

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg City at the place specified in the convening notices on the last Thursday of June at 14h00.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

General meetings of shareholders may be convened by the board of directors or the statutory auditor. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Such convened general meetings of shareholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

Each share is entitled to one vote. Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented. If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law and which shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on January 1 and shall terminate on the December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but shall again become compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

- a) The first accounting year will begin at the incorporation of the Company and end on December 31st, 2005.
- b) The first annual meeting will be held in 2006.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS LIMITED, pre-named, one share.	1 share
2. GROSVENOR INTERNATIONAL S.A., pre-named, three hundred nine shares	309 shares
Total: three hundred ten shares	310 shares

All the shares have been entirely paid up in cash so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately..... Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr. Neil Leslie Jones, company director, born in (UK) Poole, on February 5, 1966, residing professionally at F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - b) Mr. Benoit Prat-Stanford, company director, born in (F) Tours, on May 2, 1965, residing professionally at F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - c) Mr. Stephen Cowen, investment director, born in (UK) Littlehampton, on September 12, 1965, residing professionally at F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - d) Mr. Jean Bodoni, company director, born in (B) Bruxelles, on July 12, 1949, residing at residing professionally at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
3. Has been appointed as statutory auditor:
Mr. Frederik Foussat, financial controller, residing professionally F-75008 Paris, 24, rue Royale.

4. Has been appointed as external auditor («réviseur d'entreprises»):
DELOITTE S.A., (R.C.S. Luxembourg B 67.895), with its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

5. The mandate of the directors and the statutory auditor will expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2010.

5. The registered office of the Company is established at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suite la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix sept juin.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS LIMITED, immatriculé sous le numéro 4233654 en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au RU-Londres W1F 3JP, 70 Grosvenor Street (Angleterre).

2. GROSVENOR INTERNATIONAL S.A., immatriculé au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 88.464, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Les deux sont représentés par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé.

De telles procurations, ont été paraphées ne varietur par le notaire instrumentant et les mandataires, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant en dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi») et ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société existera sous la dénomination de GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être déplacé à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique sont imminents, lesquels sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision, cependant, n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société.

Pareille décision de transfert du siège social sera faite et portée à l'attention des tiers par l'organe de la Société, qui sera le mieux placé pour ce but selon les circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune transaction qui l'engagerait dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- octroyer à ses sociétés liées tout soutien, des prêts, des avances ou garanties afin de réaliser son objet social;
- entrer dans toute garantie, mise en gage ou toute autre forme de sûreté, si par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs en propriété (présent ou futur) de l'entreprise ou par toutes ou n'importe quelles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, ou tout directeur, gérant ou autre agent de la Société ou n'importe laquelle de ses sociétés liées et d'accorder tout aide à de telles sociétés liées, dans les limites du droit luxembourgeois;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à toute sorte d'accords de dérivés de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou autres en rapport avec son objet social.

La Société peut également acquérir, mettre en valeur et disposer de brevets et de licences aussi bien que de droits dérivant de ceux-ci ou les complétant.

En plus la Société peut acquérir, gérer, mettre en valeur ou disposer de biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ou des opérations d'investissements en titres ou dans le domaine immobilier, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société peut procéder au rachat de ses actions dans les limites prévues par la Loi.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée de la manière légalement requise pour la modification des Statuts.

Titre III. Gestion

Art. 6. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, qui sont nommés pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires laquelle peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires à laquelle la ratification du remplacement sera soumise.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. Si le président n'est pas en mesure d'être présent, il sera remplacé par un administrateur élu dans ce but parmi les administrateurs présents à la réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président ou par tout administrateur.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux exigences et formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter pourvu que cette désignation est confirmée par une écrit.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque administrateur participant étant en mesure d'entendre et d'être entendu par les autres administrateurs participants utilisant ladite technologie, sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les membres du Conseil d'Administration. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les administrateurs présents aux réunions. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous pouvoirs que la loi ou les Statuts ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires, en conformité avec les obligations légales.

Art. 9. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et les affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, selon les conditions et pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés, et fixer leurs émoluments.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'assemblée générale des actionnaires laquelle fixera leur nombre et leur rémunération aussi bien que la durée de leurs fonctions, qui ne peut dépasser six ans.

Titre V. Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi de juin à 14.00 heures.

Si un tel jour est un jour férié légal, l'assemblée générale sera tenue le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes. Une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'actionnaires représentant ensemble le cinquième du capital social de la Société.

De telles assemblées générales des actionnaires convoquées peuvent être tenues aux endroits au Grand-duché de Luxembourg et aux moments spécifiés dans les convocations respectives de l'assemblée.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut prendre place sans convocation préalable de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par une autre personne qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Sauf autres dispositions de la loi ou des Statuts, toutes les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelles que soient la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi et laquelle délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

La nationalité de la Société peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et des amortissements, le solde créditeur représente les bénéfices nets de la société. Des bénéfices nets, cinq pour cent (5%) seront attribués à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais deviendra à nouveau obligatoire si la réserve tombe en dessous d'un tel dixième.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Toutes les matières non régies par ces statuts sont à interpréter conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

a) La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2005.

b) La première assemblée générale se tiendra en 2006.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire à l'entière du capital comme suit:

1. GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS LIMITED, pré-mentionnée, une action.	1 action
2. GROSVENOR INTERNATIONAL S.A., pré-mentionnée, trois cents neuf actions	309 actions
Total: trois cents dix	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions énumérées à l'article 26 de la Loi ont été observées.

Estimation des frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale.

Ayant d'abord vérifié qu'elle était valablement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre et le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - a) M. Neil Leslie Jones, directeur de société, né à (RU) Poole, le 5 février 1966, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - b) M. Benoit Prat-Stanford, directeur de société, né à (F) Tours, le 2 mai 1965, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - c) M. Stephen Cowen, directeur d'investissement, né à (RU) Littlehampton, le 12 septembre 1965, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - d) M. Jean Bodoni, directeur de société, né à (B) Bruxelles, le 12 juillet 1949, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
3. A été nommé commissaire aux comptes:
M. Frederik Foussat, contrôleur financier, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24, rue Royale.
4. A été nommé réviseur d'entreprises:
DELOITTE S.A., (R.C.S. Luxembourg B 67.895), ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2010.
6. Le siège social de la Société est fixé à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

La lecture de l'acte ayant été faite dans la langue des personnes comparantes, agissant comme dit antérieurement, dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 70, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

J. Elvinger.

(060613.3/211/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

GROSVENOR HEXAGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 109.168.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARVENOR, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register;

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 60.935;

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register;

All of them here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg by virtue of proxies given under private seal on 17 June 2005 and on 20 June 2005.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate name

1.1 There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

1.2 The Company will exist under the corporate name of GROSVENOR HEXAGONE, S.à r.l.

Art. 2. Corporate objectives

2.1 The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

2.2 The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, always on a private basis for the purpose listed above.

2.3 The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.3.1 grant to its affiliates any assistance, loans, advances, debt or guarantees in order to achieve its corporate object;

2.3.2 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, Manager or other agent of the Company or any of its affiliated companies, and to render any assistance to such affiliated companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

2.3.3 enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

2.4 The Company may also perform all commercial, technical and financial or investment operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Registered office

3.1 The registered office of the Company is established at Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by Article 12 regarding the amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Manager.

3.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate capital

5.1 The share capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000) represented by one hundred (100) Class A Shares and nine hundred (900) Class B Shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100).

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with article 11 of the Articles.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares

6.1 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of shareholders, and without prejudice to Articles 189 and 190 of the Law and any additional provisions, which may be contained in a Shareholders Agreement, transfer of shares shall be made in accordance with the provisions of this Article 7.

7.3 The Class A Shares and Class B Shares held by the Manager will be held in full title by the Manager for such time as it remains the manager of the Company and the Manager shall not sell, assign or transfer its Class A Shares or Class B Shares during that time.

7.4 No sale, assignment, transfer or pledge of Class B Shares by a B Shareholder(s) to a third party which is not an Affiliate shall be possible without the consent of the other B Shareholders until the expiry of the Term.

7.5 When permitted, unless with the other B Shareholder(s)'s written consent, a sale, an assignment or a transfer by B Shareholder must be of all the Class B Shares.

7.6 For the purposes of this Article 7, a transfer includes any direct or indirect transfer of control over or of a Shareholder, such as a transfer of shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

7.7 Transfer to Affiliate(s)

A sale and assignment or a transfer by a Shareholder (a «Transferor Shareholder») of its Class B Shares to one or more of its Affiliates (individually a «Transferee Affiliate») will be permitted, provided that:

7.7.1 Each Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Class B Shareholder;

7.7.2 The Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with each Transferee Affiliate for any and all remaining obligations relating to its position as a Class B Shareholder;

7.7.3 The Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees the Company and the Manager, as applicable, for the due and timely performance by each Transferee Affiliate of any and all outstanding obligations relating to its position as Class B Shareholder and will hold such them harmless in that respect, to the extent permitted by law;

7.7.4 In the event that a Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate will sell, assign or transfer such Class B Shares back to the Transferor Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this Article 7.5.

Management and shareholders

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one Manager appointed by a resolution of the shareholders' meeting.

8.2 The Manager may only be removed by a resolution of the shareholder(s) in the event of fraud, gross negligence or wilful misconduct, in accordance with the terms of a Shareholders Agreement.

8.3 The Manager shall be entitled to receive from the Company a Management Fee payable every quarter in advance, the amount of which shall be agreed by the shareholders.

Art. 9. Powers of the manager

9.1 The Manager has the authority on behalf of the Company to carry out any and all of the objectives and purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other obligations that it may in its sole discretion deem necessary or advisable, all in accordance with and subject to any Shareholders Agreement and to the objectives and purposes of the Company.

9.2 Generally, all powers not expressly reserved by law or by any Shareholders Agreement or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager.

9.3 In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.4 The Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of its Manager.

9.5 The Manager may, provided it does not derogate its own responsibilities and liabilities, sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. All delegation to non-Affiliates of the Manager will require the prior written consent of all Shareholders.

Art. 10. Investors advisory committee - Investment committee

10.1 The Company may establish an Investors Advisory Committee. The organisation, functioning and powers of the Investors Advisory Committee may be organised by a Shareholders Agreement.

10.2 The Company may establish an Investment Committee. The organisation, functioning and powers of the Investment Committee may be organised by a Shareholders Agreement.

Shareholders' decisions

Art. 11. Shareholders' meetings and decisions

11.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

11.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

11.3 Each Share entitles the holder to one vote.

11.4 Without prejudice to any special majority requirements provided for elsewhere in these Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than seventy five per cent (75%) of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

11.5 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

11.6 General meetings of shareholders may be convened by the board of Managers or if requested by (i) shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital or by (ii) shareholders representing 50% or more of the Company's issued B Share capital.

11.7 Such convened general meetings of shareholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11.8 If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

11.9 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

Financial year - Annual accounts

Art. 12. Financial year

12.1 The Company's financial year starts each year on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 13. Adoption of financial statements

13.1 At the end of each financial year, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the board of Managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements. The Manager may provide quarterly or monthly reports to the Shareholders in accordance with the provisions of a Shareholders Agreement.

13.2 Each shareholder (or its appointed agent) may obtain communication of the annual accounts at the Company's registered office, in accordance with the applicable legal provisions.

Art. 14. Distribution rights

14.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

14.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the provisions of this Article 14 (and without prejudice to any additional provisions, which may be contained in a Shareholders Agreement).

14.3 Subject to Article 14.6, funds available for distribution (which shall be net of any fees, taxes and expenses that may be payable by the Company) shall be distributed in the following priority to the B Shareholders and to the A Shareholder, pro rata the number of the Shares of the relevant class held by them, either as payment of interest or principal on the Investor Loans, dividends, or distribution of share premium or other reserves or repayment of capital, to the extent permitted by law:

14.3.1 Firstly, to the extent that the Company has made prior payments under the Investor Loans, to the Class A Shareholder, the funds required to ensure that the Class A Shareholder participates pro rata its Funded Commitments in the aggregate amount of payments made by the Company to the Class B Shareholders and the Class A Shareholder as payment of interest or principal on the Investor Loans, dividends, or distribution of share premium or other reserves, or repayment of capital;

14.3.2 Secondly, to the Class B Shareholders and Class A Shareholder until they have received an amount equal to the aggregate of (a) the Funded Commitment attributable to all Liquidated Investments and (b) the Funded Commitment not attributable to an investment in a Property Co prorata the fraction that the all in cost acquisition price of the Liquidated Investments bears to the aggregate all in cost acquisition price of all the Properties;

14.3.3 Thirdly, to the Class B Shareholders and the Class A Shareholder, the amount necessary to provide to the Class B Shareholders and the Class A Shareholder, on a cumulative basis, an Internal Rate of Return of eight per cent (8%) on the sum of the Funded Commitment referenced in Article 14.3.2.

14.3.4 Fourthly, to the extent that there are any funds remaining available for distribution to the Shareholders, eighty per cent (80%) to the Class B Shareholders and twenty per cent (20%) to the Class A Shareholder until the Class B Shareholders have received an aggregate amount on a cumulative basis representing an Internal Rate of Return of nine and three quarter per cent (9.75%) on the sum of the Funded Commitment referenced in Article 14.3.2.

14.3.5 Thereafter, to the extent that there are any funds remaining for distribution to the Shareholders, sixty five per cent (65%) to the Class B Shareholders and thirty five per cent (35%) to the Class A Shareholder.

14.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Manager may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

14.5 Any distributions to the Class A Shareholder pursuant to Article 14.3.4 or Article 14.3.5 will be organised as follows:

- (a) Twenty five per cent (25%) of such amount will be paid to the Class A Shareholder in cash;
- (b) The remaining seventy five per cent (75%) will be allocated to a shareholder current account in the Company in the name of the Class A Shareholder (the «Share Payment»).

The Share Payment will be used by the Class A Shareholder in the manner provided for in a separate Shareholders Agreement.

Winding-up - Liquidation

Art. 15. Winding-up, Liquidation

15.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders deciding at the majority provisions required for amending the Articles.

15.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

15.3 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Miscellaneous

Art. 16. Applicable Law

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 17. Definitions

«A Shareholder» means a holder of Class A Shares;

«Administrative and Operating Expenses» means all costs and expenses incurred by the Company or the Manager in operating the Company and the Property Cos as it may be more specifically determined by a Shareholders Agreement;

«Affiliate» means when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person will be deemed to control an entity of which it is the holder of more than fifty per cent (50%) of the outstanding voting securities;

«B Shareholder» means a holder of Class B Shares;

«Funded Commitments» means the aggregate amount of: (a) capital, including share premium, contributed for the issuance of the Class B Shares and of Class A Shares and (b) the principal amount of Investor Loans;

«Internal Rate of Return (or IRR)» means the compounded annual internal rate of return, being that discount rate which when applied to the Company's cash flows produces a net present value equal to zero as calculated on a quarterly basis. For the purposes of this definition, Company's cash flows are, on one the hand, the aggregate of the Funded Commitments received by the Company and, on the other hand, any funds distributed by the Company to the Shareholders as payment of interest or principal on the Investor Loans, dividends or distribution of share premiums or other reserves or repayment of capital (before, if applicable, any withholding tax to be paid by the Company on behalf of the Shareholders). By convention, the aggregate of the Funded Commitments will be deemed as negative figures and any funds distributed by the Company to the Shareholders will be deemed as positive figures;

«Investor Loan(s)» means the loan(s) granted by the Shareholders to the Company;

«Liquidated Investments» means all Property Cos which have, on or prior to that date, either: (a) had their shares sold by the Company; (b) sold their respective Property; or (c) should the case ever arise, been liquidated;

«Management Fee» means the management fee exclusive of VAT in an amount which may be determined by a Shareholders Agreement;

«Manager» means a manager of the Company from time to time;

«Property Co» means any entity created with a view to or owning a Property;

«Property» has the meaning given to it in a Shareholders Agreement;

«Shareholders» means any holder of Shares issued by the Company from time to time;

«Shareholders Agreement» means any shareholders agreement, which may be entered into or amended from time to time by the Company and its shareholders;

«Shares» means any Class A and Class B Shares issued by the Company from time to time;

«Subordinated Loan» means a loan granted by the Company to a Property Co;

«Term» means the period during which the Shareholders Agreement will apply.

Transitory provisions

The first financial year will begin at the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2005.

The first payment of the Management Fee will be made on 21 June 2005 in respect of the period from 21 June 2005 to 30 September 2005. If the final period is less than one (1) quarter, the Management Fee will be reduced prorata temporis and be paid at the end of such shorter period.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

PARVENOR, S.à r.l.	450 B Shares
GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A.	450 B Shares
GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.	100 A Shares
Total	1,000 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash (i.e. an aggregate of one hundred thousand Euro (EUR 100,000)) plus the payment in full of a share premium of nine hundred Euro (EUR 900) per subscribed Share (i.e. an aggregate of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000)), so that the sum of one million Euro (EUR 1,000,000) corresponding to the amount of the subscribed share capital and the share premium is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about twelve thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the shareholders meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Manager for an undetermined duration:

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register;

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et unième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PARVENOR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), non encore immatriculée;

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.935;

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), non encore immatriculée;

Tous ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 17 juin 2005 et du 20 juin 2005.

De telles procurations, ont été paraphées ne varietur par le notaire instrumentant et les mandataires, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparantes, représentées comme établis ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

1.2 La Société a comme dénomination GROSVENOR HEXAGONE, S.à r.l.

Art. 2. Objet social

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

2.2 La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des facilités de crédit sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, sur une base privée dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

2.3 La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune transaction qui l'engagerait dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

2.3.1 octroyer à ses sociétés liées tout soutien, des prêts, des avances ou garanties afin de réaliser son objet social;

2.3.2 entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs en propriété (présents ou futurs) de l'entreprise ou par toutes ou n'importe quelle méthode, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, ou tout directeur, gérant ou autre agent de la Société ou une de ses sociétés liées et d'accorder toute aide à de telles sociétés liées, dans les limites du droit luxembourgeois;

2.3.3 entrer dans des accords, y compris, mais non limité à toute sorte d'accords de dérivés de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou autres en rapport avec son objet social.

2.4 La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus ainsi que des opérations directement ou indirectement liées

aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution du/des associé(s) délibérant comme cela est prévu à l'Article 12 relatif à la modification des Statuts.

3.3 Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du Gérant.

3.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant.

3.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4. Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) Parts Sociales de Classe A et par neuf cents (900) Parts Sociales de Classe B, chacune avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des associé(s) en conformité avec l'article 11 des Statuts.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule

Art. 7. Cession de parts sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'associés et sans préjudice des Articles 189 et 190 de la Loi et de toutes dispositions additionnelles, qui peuvent être contenues dans un Pacte d'Associés, un transfert de parts sociales sera effectué en conformité avec les dispositions du présent Article 7.

7.3 Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B détenues par le Gérant seront détenues par le Gérant pour toute la période pendant laquelle il reste gérant de la Société et le Gérant ne vendra pas, ne cèdera pas et ne transférera pas ses Parts Sociales de Classe A ou ses Parts Sociales de Classe B pendant ce temps.

7.4 Aucune vente, cession, transfert ou mise en gage de parts sociales de Classe B par un ou des Associé(s) B à une tierce partie qui n'est pas une Société Liée ne sera possible sans le consentement des autres Associés B jusqu'à l'expiration du Terme.

7.5 Quand cela est permis, sauf avec l'accord écrit des autres Associés B, une vente, une cession ou un transfert par un Associé B doit être de toutes les Parts Sociales de Classe B.

7.6 Pour les besoins de l'Article 7, un transfert inclut tout transfert direct ou indirect du contrôle sur ou d'un Associé, tel qu'un transfert de parts sociales ou d'autres parts de propriété dans un Associé, une fusion ou une scission impliquant un Associé.

7.7 Transfert à une/des Société(s) Liée(s).

Une vente et une cession ou un transfert par un Associé (un «Associé Cédant») de ses Parts Sociales de Classe B à une ou plusieurs de ses sociétés liées (individuellement un «Cessionnaire Lié») seront permis, à condition que:

7.7.1 Chaque Cessionnaire Lié assume toutes obligations ayant trait à sa position d'Associé qui demeurent à ce moment;

7.7.2 Chaque Associé Cédant reste conjointement et solidairement responsable avec chaque Cessionnaire Lié de toutes les obligations restantes touchant à sa position d'Associé B;

7.7.3 L'Associé Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement la Société et le Gérant, selon le cas, l'exécution due et opportune par chaque Cessionnaire Lié de toutes les obligations restantes touchant à sa position d'Associé B et les en tiendra indemnes, dans la mesure permise par la Loi;

7.7.4 Au cas où un Cessionnaire Lié cesse d'être une Société Liée de l' Associé Cédant, le Cessionnaire Lié revendra, recèdera ou re-transférera de telles Parts Sociales de Classe B à l'Associé Cédant, dans les mêmes termes et conditions que ceux de l'Article 7.5.

Gérance et associés

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est gérée par un Gérant nommé par résolution de l'assemblée des associés.

8.2 Le Gérant peut être révoqué par une résolution des Associé(s) qu'en cas de fraude, de négligence lourde ou d'inconduite volontaire, conformément aux termes du Pacte d'Associés.

8.3 Le Gérant aura le droit de recevoir de la Société des Frais de Gérance payables tous les trimestres à l'avance, le montant desquels sont déterminés par les Associés.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

9.1 Le Gérant a le pouvoir au nom de la Société d'exécuter les objectifs et buts de la Société et d'exécuter tous actes et de conclure et d'exécuter tous contrats et autres obligations qu'il considère nécessaire ou conseillé, le tout conformément à et soumis à tout Pacte d'Associés et aux objectifs et buts de la Société.

9.2 Généralement, tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par tout Pacte d'Associés ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant.

9.3 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs d'agir en toute circonstance au nom de la Société et d'effectuer et d'approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.4 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature de son Gérant.

9.5 Le Gérant peut dans la mesure où cela ne déroge pas à ses propres responsabilités, subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, et déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et les autres conditions de la représentation. Toute délégation à des Sociétés non Liées du Gérant requerront le consentement préalable écrit de tous les Associés.

Art. 10. Comité Consultatif des Investisseurs - Comité d'Investissement

10.1 La Société peut établir un Comité Consultatif des Investisseurs. L'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs du Comité Consultatif des Investisseurs peuvent être organisés par un Pacte d'Associés.

10.2 La Société peut établir un Comité d'Investissement. L'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs du Comité d'Investissement peuvent être organisés par un Pacte d'Associés.

Décisions des associés

Art. 11. Assemblées générales - Décisions

11.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

11.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives peu importe le nombre de parts détenues par lui.

11.3 Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

11.4 Sans préjudice de toutes autres conditions de majorité spéciale prévues ailleurs dans ces Statuts, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par des associés possédant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées à la majorité des associés possédant au moins trois-quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des associés ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime de tous les associés.

11.5 La tenue d'assemblée générale ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra la formulation précise du texte des résolutions ou des décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

11.6 Les assemblées générales des associés peuvent être convoquées par le conseil de Gérance ou à la demande (i) d'associés représentant 50% ou plus du capital social souscrit de la Société ou (ii) d'associés représentant 50% ou plus du capital social souscrit de Classe B de la Société.

11.7 De telles assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les convocations.

11.8 Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

11.9 Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des associés.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 12. Exercice social

12.1 L'exercice social commence chaque année le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 13. Approbation des comptes

13.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société en conformité avec les dispositions légales en vigueur. Le Gérant peut fournir des rapports trimestriels ou mensuels aux Associés conformément aux dispositions d'un Pacte d'Associés.

13.2 Tout associé (ou son mandataire) peut prendre communication des comptes annuels au siège social, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Droits de répartition

14.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) conformément aux dispositions de cet Article 14 (et sans préjudice de toutes dispositions additionnelles, qui peuvent être contenues dans un Pacte d'Associés).

14.3 Sans préjudice de l'Article 14.6, les fonds disponibles pour la distribution (qui devront être nets de tout frais, taxes et dépenses qui doivent être payés par la Société) seront distribués dans l'ordre de priorité suivant aux Associés B et aux Associés A, au prorata du nombre des Parts Sociales de la classe relevante détenue par eux, soit comme paie-

ment d'intérêt ou principal sur les Prêts d'Investisseur, dividendes ou distribution de prime d'émission ou d'autres réserves ou de remboursement du capital, dans les limites permises par la loi:

14.3.1 Premièrement, dans la mesure où la Société a fait au préalable des paiements sous les Prêts d'Investisseurs, à l'Associé A au préalable, les fonds exigés pour assurer que l'Associé A participe au prorata à ses Engagements Financés dans la somme globale de paiements faits par la Société aux Associés B et à l'Associé A comme paiement d'intérêt ou de principal sur les Prêts d'Investisseur, les dividendes, ou la répartition de prime d'émission ou d'autres réserves, ou le remboursement de capital;

14.3.2 Deuxièmement, aux Associés B et à l'Associé A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal à l'ensemble de (a) l'Engagement Financé attribuable à tous les Investissements Liquidés et (b) l'Engagement Financé non attribuable à un investissement dans une ' Société de Propriété ' au prorata de la fraction que l'intégralité du prix d'acquisition des Investissements Liquidés (les coûts étant pris en compte) produits à l'intégralité du prix d'acquisition de toutes les propriétés (les coûts étant pris en compte);

14.3.3 Troisièmement, aux associés B et à l'Associé A, le montant nécessaire à assurer aux Associés B et à l'Associé A, sur une base cumulative, un Taux Interne de Rendement de huit pour cent (8%) sur la somme de l'Engagement Financé référencé à l'Article 14.3.2.

14.3.4 Quatrièmement, dans la mesure où il y a des fonds restants disponibles à la distribution entre Associés, quatre-vingts pour cent (80%) aux Associés B et vingt pour cent (20%) à l'Associé A jusqu'à ce que les Associés B aient reçu un montant total sur une base cumulative représentant un Taux Interne de Rendement de neuf et trois-quarts de pour cent (9,75%) sur la somme de l'Engagement Financé référencé à l'Article 14.3.2.

14.3.5 Ensuite, dans la mesure où il y a des fonds restants pour la distribution aux Associés, soixante-cinq pour cent (65%) aux Associés B et trente-cinq pour cent (35%) à l'Associé A.

14.4 Sans préjudice des dispositions précédentes, le Gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux Associés avant la fin de l'exercice social sur base de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, lorsque cela est applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, accrus des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés seront remboursées par les Associés.

14.5 Toute distribution à l'Associé A conformément à l'Article 14.3.4 ou à l'Article 14.3.5 seront organisés comme suit:

(a) Vingt-cinq pour cent (25%) d'un tel montant sera payé à l'Associé A en numéraire;

(b) Les soixante-quinze pour cent (75%) restants seront alloués à un compte courant d'Associé dans la Société au nom de l'Associé A. (le « Paiement de la Part Sociale »).

Le Paiement de la Part Sociale sera utilisé par l'Associé A de la manière prévue par un Pacte d'Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution, Liquidation

15.1 La Société peut être dissoute par décision des associés décidant aux conditions de majorité prévues pour la modification des Statuts.

15.2 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

15.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Divers

Art. 16. Loi applicable

16.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 17. Définitions

« Associé A » signifie un détenteur de Parts Sociales de Classe A;

« Associé B » signifie un détenteur de Parts Sociales de Classe B;

« Associés » signifie tout détenteur de Parts Sociales émises par la Société de temps à autre;

« Engagements Financés » signifient le montant total du: (a) capital, incluant la prime d'émission payée pour l'émission des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe A et (b) le montant principal des Prêts d'Investisseur;

« Frais Administratifs et Opérationnels » signifient tous les coûts et frais encourus par la Société ou le Gérant dans le fonctionnement de la Société et les Sociétés de Propriété comme cela peut être plus spécifiquement déterminé par un Pacte d'Associés;

« Frais de Gérance » signifie les frais de Gérance exclusifs de TVA dont la somme peut être déterminée par un Pacte d'Associés;

« Gérant » signifie un Gérant de la Société de temps en temps;

« Investissements Liquidés » signifient toutes les Sociétés de Propriété qui ont à cette date ou avant cette date, soit: (a) ont eu leurs actions vendues par la Société; (b) vendus leur Propriété respective; soit (c) le cas devant se produire, ont été liquidées;

« Pacte d'Associés » signifie tout pacte d'associés, qui peut être conclu ou modifié de temps en temps par la Société et ses Associés;

«Parts Sociales» signifient toutes Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B émises par la Société de temps en temps;

«Prêt(s) d'Investisseur» signifie(nt) les prêts accordés par les Associés à la Société;

«Prêt Subordonné» signifie un prêt accordé par la Société à une Société de Propriété;

«Propriété» a la signification qui lui est donnée dans un Pacte d'Associés;

«Société Liée» signifie, quand utilisé en ce qui concerne une personne indiquée, toute personne qui directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlée par ou est sous le contrôle commun de la personne indiquée, pour les besoins de cette définition, une personne sera considérée comme contrôlant une entité de laquelle elle détient plus de cinquante pour cent (50%) des titres votants restants;

«Société de Propriété» signifie toute entité créée en vue de la possession d'une Propriété ou possédant une Propriété;

«Taux Interne de Rendement (ou TIR)» signifie le taux interne de rendement annuel composé, étant ce taux d'escompte qui lorsque appliqué aux cash-flows de la Société produit une valeur actuelle nette égale à zéro comme calculée sur une base trimestrielle. Pour les besoins de cette définition, les cash-flows de la Société sont, d'une part, l'ensemble des Engagements Financés reçus par la Société et, d'autre part, tous fonds distribués par la Société aux Associés comme paiement d'intérêt ou le principal sur Prêts d'Investisseur, dividendes ou distribution de primes d'émission ou d'autres réserves ou remboursement du capital (avant, si applicable, toute retenue à la source à payer par la Société pour le compte des Associés). Par convention, l'ensemble des Engagements Financés sera considéré comme des chiffres négatifs et on tous fonds distribués par la Société aux Associés seront considérés comme des chiffres positifs;

«Terme» signifie la période pendant laquelle le Pacte d'Associés s'appliquera.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2005.

Le premier paiement des Frais de Gérance sera effectué à la Date Limite pour ce qui est de la période du 21 juin 2005 au 30 septembre 2005. Si la période finale est inférieure à un (1) trimestre, les Frais de Gérance seront réduits prorata temporis et seront payés à la fin d'une telle période plus courte.

Souscription - Libération

Le capital est souscrit comme suit:

PARVENOR, S.à r.l.	450 Parts Sociales B
GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A.	450 Parts Sociales B
GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE ASSET MANAGEMENT, S.à r.l..	100 Parts Sociales A
Total	1.000 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire (c'est-à-dire un montant total de cent mille euros (EUR 100.000) plus le paiement total d'une prime d'émission de neuf cents euros (EUR 900) par Part Sociale souscrite (c'est-à-dire un montant total de neuf cent mille euros (EUR 900.000)), de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000) correspondant au montant du capital social souscrit et de la prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à douze mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés ont pris les décisions suivantes:

1) Est nommé comme Gérant pour une durée indéterminée:

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), non encore immatriculée.

2) La société aura son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

La lecture ayant été faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 74, case 9. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

J. Elvinger.

(060619.3/211/589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

ADVANCED PROPERTY FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 97.858.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Ralph Bourgnon, Administrateur, maître en sciences économiques, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 10 juin 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour ADVANCED PROPERTY FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050956.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

AMAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.885.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050958.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

GUYAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.825.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050960.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

GIRIMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 99.365.

Société constituée le 18 février 2004 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 412 du 17 avril 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 8 juin 2005 que le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Alain Driancourt, Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Henri Van Schingen, sont reconduits pour une période de une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2006.

Pour extrait

A. Driancourt

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051097.3/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

LUX-SPORTINTER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050963.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

CAFRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.773.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050965.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FRASI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.876.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050971.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

DASHABO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.505.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050973.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

MORZINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.794.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MORZINE HOLDING S.A.

M.-J. Reyter

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051099.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

55248

NICOBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050975.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

NS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 80.367.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Théo Limpach, Administrateur, employé privé, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Marc Maisonneuve, Administrateur-Président, président, 98, rue Saint-Jean - Case postale 5240, CH-1211 Genève 11, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 13 juin 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG, Société anonyme, commissaire aux comptes, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour NS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04256. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(050969.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

JABBALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.729.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050977.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.
